

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 489

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 489 2 février 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Bernard Comoli
Jean-Daniel Helluy
René Duboux

489

Les capitaux et les urnes

Encore trois initiatives refusées. La longue litanie des "non" populaires entonnée dès 1949 ne souffre vraiment aucune fausseté. Au point qu'ici ou là, après le dernier scrutin, on a pu lire que les promoteurs d'initiative se leurraient décidément sur l'étendue de leurs droits et qu'ils ne parviendraient pas à se faire entendre. Il reste en tout cas les indications de tendances. Quel chemin parcouru, par exemple, depuis l'initiative des Indépendants pour la lutte contre l'alcoolisme jusqu'à celle des Bons Templiers: en 1966, on refusait d'entrer en matière par quelque 500.000 "non" contre 17.000 "oui"! Quelle évolution des esprits aussi depuis les dernières consultations cantonales sur le vote à dix-huit ans: les deux Bâles, le Tessin, Glaris, Neuchâtel et Genève qui alors refusaient, s'y sont cette fois ralliés. Comment ne pas tenir compte de ces mouvements dans l'opinion?

Le verdict "nucléaire" est lui aussi de ceux qui imposent d'écouter la voix de la minorité qui s'est largement exprimée, c'est le moins qu'on puisse dire. On peut espérer que les pouvoirs publics se trouveront encouragés dans leurs efforts de promotion des énergies renouvelables, dans leurs campagnes engagées contre le gaspillage d'énergie, dans leur résistance au "tout nucléaire".

Disons cependant tout de suite que, malgré l'importance de ces 48,8% de "oui" à l'initiative, rien n'est moins acquis qu'un changement de cap dans notre politique de l'énergie (saugegrenu, cet optimisme de la plupart des commentateurs patentés au lendemain du vote). C'est que sur le débat pèsent les investissements colossaux d'ores et déjà consentis pour lancer l'énergie nucléaire. Souvenez-vous de la votation sur les exportations d'armes et des promesses officielles faites à l'époque à la très forte minorité qui avait admis l'interdiction! Au nom du maintien des places de tra-

vail (chez Bührle) n'a-t-on pas vu récemment quelques dizaines de parlementaires demander sans vergogne un assouplissement de la loi "restrictive" consentie à l'époque en guise d'apaisement aux opposants?

Seule la permanence d'un engagement sur les thèmes de l'initiative, un rappel constant des promesses faites, permettront d'endiguer le nucléaire, de faire obstacle à une expansion que laissent présager les capitaux déjà engagés, de contrarier une marche prévisible vers une centralisation tentante.

Le chef et l'harmonie

L'Instruction publique vaudoise fait partie des chasses gardées des partis bourgeois de l'Entente. Pas question de déroger à cette règle absolue! Lors de la dernière répartition des dicastères au sein du Conseil d'Etat, il ne fut simplement pas question d'envisager l'arrivée d'un socialiste (André Gavillet) à la tête de ce département. Le siège majoritaire était fait: ce fut le radical Junod qui hérita des Ecoles.

Depuis lors, cette main-mise bourgeoise s'est traduite par quelques retombées révélatrices: on a ainsi appris que pour être nommé directeur de collège secondaire, il fallait impérativement être jugé apte à travailler en "harmonie" avec le chef du département... ce qui permettait d'exclure sans discussion un candidat socialiste.

Des esprits chagrins ont pu se demander ce que recouvraient au juste ces relations harmonieuses avec le maître du DIP: un accord partisan sous le signe du "bon bord"? une adhésion à un projet bourgeois commun pour le développement de l'Instruction publique dans le canton? Aujourd'hui, cette deuxième hypothèse paraît exclue: au sein même de l'entente des droites vaudoises, le radical Junod ne parvient pas à trouver une majorité pour soutenir ses plans de "réformes". Voilà qui va singulièrement compliquer un recrutement "harmonieux" des fonctionnaires du DIP.